



Septembre 2022

## Factsheet sur le programme de développement rural 2014-2022 de Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)

La Commission européenne a formellement adopté le Programme de développement rural (PDR) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 13 août 2015. Le programme élabore la stratégie pour l'utilisation des 1,194 milliard € de fonds publics disponibles pour la période 2014-2022 dont environ 793 millions € du budget de l'UE (soit 5,2 % de l'enveloppe octroyée à la France) et 401 millions € de contreparties nationales. Ces montants tiennent compte du transfert du premier pilier de la PAC en 2021 et en 2022 de 48 millions € et de l'instrument de l'Union européenne pour la relance (EURI) de 33,5 millions €. La dernière modification du PDR a été adoptée le 7 juin 2022.

Le PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est centré sur deux objectifs stratégiques : soutenir l'agriculture et la sylviculture régionales en tant que des secteurs stratégiques d'aménagement durable du territoire face aux menaces de déprise agricole et de pression foncière, et améliorer la compétitivité des entreprises agricoles sylvicoles et agroalimentaires.

Avec **63% de la surface agricole soumise à des contraintes naturelles le programme soutiendra le maintien de l'activité agricole dans ces zones**; le programme envisage aussi le **développement de pratiques agricoles préservant les écosystèmes et la biodiversité** ainsi qu'**accompagner le développement des surfaces en agriculture biologique (27 000 hectares)** avec l'objectif d'atteindre 33 % de la surface agricole en **2025** sous ces deux types de gestion. Le programme soutiendra des **projets de modernisation et développement pour environ 1 802 exploitations et 2 146 projets d'installation de jeunes agriculteurs** en vue de garantir le renouvellement générationnel. Des **nombreuses actions de formation et de coopération (près de 150 projets)** sont aussi envisagées. Environ **43% de la population rurale bénéficiera de stratégies de développement local**.

Le [développement rural](#) est le deuxième pilier de la [politique agricole commune](#) (PAC), mettant à disposition des États membres une enveloppe financière européenne pour gérer des programmes cofinancés, au niveau national ou régional, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Au total, 118 programmes sont prévus dans les 28<sup>1</sup> États membres. Le [règlement de développement rural](#) pour la période 2014-2022 identifie six priorités économiques, environnementales et sociales, parmi lesquelles les programmes établissent leurs objectifs stratégiques, les mesures mises en œuvre pour

---

<sup>1</sup> Le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne le 31 janvier 2020. Conformément à l'accord de retrait, le soutien au titre du développement rural continue de s'appliquer au Royaume-Uni pendant la période de programmation 2014-2020.

les atteindre et les résultats escomptés. En outre, afin de mieux coordonner les actions et de maximiser les synergies entre les différents fonds européens structurels et d'investissement ([FESI](#)), un [accord de partenariat](#) a été conclu avec chaque État membre pour développer la stratégie pour les investissements financés par l'UE.

En France, au cours de la période 2014-2022 la politique communautaire de développement rural est mise en œuvre à travers 30 programmes. Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (doté de 15,8 milliards d'€) cofinance 22 programmes pour les régions de l'Hexagone et pour la Corse, 5 programmes pour les départements d'outre-mer, un programme national dédié à la gestion des risques et l'assistance technique, et un programme spécifique pour le réseau rural national. Des éléments communs à un certain nombre de mesures répondant à des priorités nationales sont repris dans un cadre national qui ne dispose pas d'allocation budgétaire. À ce budget FEADER s'ajoutent 867 millions € de l'EURI.

La présente fiche fournit un aperçu de la manière dont le programme relève les défis et les opportunités auxquels les zones rurales de PACA sont confrontées. Le tableau en annexe synthétise les priorités stratégiques, les cibles et le budget alloué à chacune des mesures.

## **1. SITUATION ET ENJEUX**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 8<sup>ème</sup> plus grande région de France pour sa superficie – 31 400 km<sup>2</sup>. Avec 4,9 millions d'habitants la région est une des plus densément peuplées (158 habitants au km<sup>2</sup> contre 102,5 habitants/km<sup>2</sup> en France métropolitaine). La population est fortement concentrée sur le territoire : 76 % des habitants occupent 10 % de sa superficie, principalement sur la bande littorale. Les zones rurales et intermédiaires couvrent 70% du territoire et correspondent seulement à 38% de la population.

L'économie régionale repose essentiellement sur le secteur tertiaire (82% de la valeur ajoutée brute). Le secteur primaire pèse à peine 1,4% de la valeur ajoutée.

La surface agricole utile (SAU) d'environ 815 000 hectares couvre 26% du territoire, dont environ 60% de prairies permanentes. La forêt occupe 52% de la superficie régionale. La région détient 113 sites Natura 2000 qui couvrent 31% de la superficie de la région, dont 27% de la SAU et 26% de la surface forestière; ceci met en évidence le rôle essentiel des espaces agricoles cultivés et pâturés, et des forêts dans la préservation de la biodiversité.

L'activité agricole représente 2,2% de l'emploi auxquels il faut ajouter les emplois générés par le secteur agroalimentaire (1,3% du total). Le revenu agricole moyen est relativement faible. Les filières fruitières et maraîchères se trouvent dans des situations économiques délicates suite aux crises répétées de ces dernières années.

L'agriculture de PACA est très contrainte par les zones périurbaines et la montagne; de ce fait, plus de la moitié des exploitations agricoles sont situées dans des pôles urbains ou à proximité de ceux-ci. C'est également dans ces espaces sous influence urbaine où l'agriculture est principalement vouée au maraîchage, à l'horticulture et à la viticulture.

À côté de ces zones à forte pression foncière, la région se caractérise également par une part très importante de SAU en zones à contraintes naturelles (63,5%), essentiellement en zone de montagne. Une déprise agricole aurait des effets négatifs sur l'environnement et l'emploi en zone rurale d'où la nécessité de maintenir l'élevage, en particulier dans les zones de montagne, en lien avec le maintien de la trame agro pastorale.

La moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 54 ans et le taux de formation n'est que de 34%, soit plus de 10 points de moins par rapport à la moyenne nationale, y compris chez les chefs d'exploitation de moins de 35 ans. Comme pour la plupart des régions françaises, la population agricole est vieillissante et des difficultés de transmission des exploitations existent.

La ressource forestière régionale est importante cependant elle est sous valorisée ; pour cette raison, le PDR a pour objectif promouvoir la compétitivité de la filière bois et la gestion durable des forêts.

Environ 38% de la population réside dans les zones rurales et à prédominance rurale; ce milieu rural est déficitaire en matière de services à la population (santé, culture, loisirs), ainsi que des services connexes : accueil enfance et petite enfance, aide à l'emploi, mobilité; les services, lorsqu'ils existent, sont concentrés dans les villes et villages. Un enjeu également important pour la région est de garantir un minimum de services à la population sur des territoires les plus reculés.

## **2. COMMENT LE PDR REpond AUX ENJEUX**

Pour répondre aux défis à relever, le PDR s'articule autour de 6 priorités européennes de développement rural, dont la plus importante est la **priorité 4 – restauration, préservation et renforcement des écosystèmes**, vient ensuite la **priorité 2 - améliorer la viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles**.

Les objectifs et cibles des priorités sont résumés ci-après :

### Transfert de connaissances et innovation

Pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, le PDR fixe comme objectif de former un nombre de 626 participants des secteurs agricole, agro-alimentaire et sylvicole. Par ailleurs pour favoriser la diffusion de connaissances et de pratiques innovantes, le PDR soutiendra une centaine de projets de coopération dont 25 groupes opérationnels dans le cadre du partenariat européen d'innovation « Productivité et développement durable de l'agriculture ».

### Viabilité et compétitivité des exploitations agricoles et gestion durable des forêts

Dans le cadre de cette priorité, le programme contribuera à moderniser les exploitations agricoles afin d'améliorer leur compétitivité, et au développement des petites exploitations. Le programme compte soutenir environ 1 802 exploitations agricoles (8% de l'ensemble) pour des projets de modernisation. De même, au vu de la difficulté de l'installation en agriculture, le programme soutiendra 2 146 exploitations de jeunes agriculteurs sur l'ensemble de la période.

En ce qui concerne le secteur forestier, le programme contribuera à l'amélioration des dessertes forestières dont la faiblesse du réseau actuel limite la mobilisation de bois, au renouvellement des équipements des exploitations forestières pour accroître leur productivité, et à la reconstitution de peuplements sinistrés.

## Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Un des enjeux dans la région est la structuration des filières et la meilleure valorisation des productions agricoles en aval s'appuyant sur le maintien et développement du maillage régional des industries agroalimentaires. Il s'agira de soutenir les investissements dans la transformation et commercialisation dans les exploitations agricoles, notamment les projets innovants en matière de commercialisation en circuits courts afin de favoriser l'approvisionnement alimentaire de proximité. Le programme accordera aussi du soutien aux investissements dans les industries agroalimentaires d'implantation rurale pour favoriser la transformation locale mais aussi améliorer leur l'empreinte environnementale. A ces fins, le programme mobilisera près de 94 million € d'investissements.

## Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la forêt

La protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, face aux menaces de déprise en zones de montagne, d'un côté, et à la pression foncière, de l'autre côté, est un objectif primordial du programme.

Le soutien aux activités agricoles des zones à contraintes naturelles, concernant 63% de la surface agricole régionale, vise à la préservation de l'environnement en confortant les exploitations de ces zones confrontées à d'importantes difficultés socio-économiques.

Dans les systèmes agricoles, la préservation des ressources naturelles repose sur le maintien et le renforcement de pratiques et des systèmes de culture favorables à la biodiversité, au maintien des sols et au bon état de l'eau. Environ 33% de la surface agricole sera couverte par des contrats agri-environnement-climat et 17% de la surface forestière sera soutenue par des investissements contre les incendies.

Le soutien à la conversion (27 000 ha) et le maintien de l'agriculture biologique (3 000 ha) avec l'objectif d'atteindre 33% de la surface agricole en 2025, contribue aussi à cet objectif.

Le programme soutiendra la protection des sites Natura 2000 à travers des actions identifiées dans le cadre d'actions prioritaires Natura 2000 pour la France. Environ 24 millions € d'investissements seront consacrés au développement des zones forestières et à l'amélioration de la viabilité des forêts.

## L'efficacité des ressources et le climat

Le PDR intervient en faveur de l'amélioration de l'utilisation de la ressource eau à travers des investissements dans des infrastructures d'irrigation plus performantes. Il est prévu que 5 900 ha (6 % des surfaces irriguées) bénéficient d'un système d'irrigation plus efficace.

Le PDR soutiendra également l'amélioration de la performance énergétique et le développement de l'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles. Le montant des investissements dans la production d'énergie renouvelable s'élèvera à 3.6 millions €. Finalement, la reconstitution des peuplements forestiers (environ 10% des surfaces forestières) contribuera à soutenir le rôle de séquestration du carbone des forêts.

## Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique des zones rurales

Le programme contribuera dans les territoires ruraux à améliorer l'accès aux services pour la population tels que santé, services à la personne, sport, culture, loisir, aide sociale. Le programme vise aussi la diversification de l'économie rurale vers des activités non agricoles, notamment le tourisme; le soutien des entreprises du secteur afin d'améliorer l'offre et la rendre plus compétitive et des projets de coopération qui viendront appuyer le développement d'entreprises sont les axes principaux d'action.

Près de 14 millions € de dépenses publiques seront investies avec l'objectif d'atteindre 5% de la population rurale bénéficiant de services et infrastructures améliorés et de diversifier le tissu économique rural.

Le PDR de la région PACA mise aussi sur les projets de coopération LEADER comme outil de développement local. L'objectif est de soutenir 13 stratégies d'action locale dont pourra bénéficier environ 43 % de la population et visant à générer 535 emplois.

Les mesures les plus importantes du programme sont les suivantes (entre parenthèses la proportion de la dotation financière totale du programme) :

- Mesure 13 (zones soumises à des contraintes naturelles) : 518 890 193 € (43,4 %)
- Mesure 4 (investissements) : 161 356 127 € (13,5 %)
- Mesure 7 (services de base) : 157 670 225 € (13,2 %)
- Mesure 10 (agro environnement-climat) : 138 305 798 € (11,5 %)
- Mesure 11 (agriculture biologique) : 57 458 133 € (4,8 %)

## Annexe 1 : Distribution indicative des ressources du PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur et indicateurs cibles

Target	Measure	Indicative public support	%
<b>P1: Fostering knowledge transfer and innovation in agriculture, forestry and rural areas</b>		<b>0.00</b>	
<b>1A Innovation, cooperation, knowledge</b>		<b>0.00</b>	
T1: percentage of expenditure under Articles 14, 15 and 35 of Regulation (EU) No 1305/2013 in relation to the total expenditure for the RDP (focus area 1A)	2.18 M01 Knowledge	0.00	
<b>1B Research &amp; innovation</b>		<b>0.00</b>	
T2: Total number of cooperation operations supported under the cooperation measure (Article 35 of Regulation (EU) No 1305/2013) (groups, networks/clusters, pilot projects...) (focus area 1B)	143.00 M16 Cooperation	0.00	
<b>1C Lifelong learning and vocational training</b>		<b>0.00</b>	
T3: Total number of participants trained under Article 14 of Regulation (EU) No 1305/2013 (focus area 1C)	626.00 M01 Knowledge	0.00	
<b>P2: Enhancing farm viability and competitiveness of all types of agriculture in all regions and promoting innovative farm technologies and the sustainable management of forests</b>		<b>120,177,849.96</b>	<b>10.07%</b>
<b>2A Farm performance</b>		<b>Total: 2A</b>	<b>62,436,170.04</b>
T4: percentage of agricultural holdings with RDP support for investments in restructuring or modernisation (focus area 2A)	8.03 M01 Knowledge	262,005.70	0.02%
Total investment € (public + private)	132,216,045.84 M04 Physical Investment	52,886,418.34	4.43%
Nr of holdings supported for investment in agricultural holdings (4.1)	1,802.00 M16 Cooperation	9,287,746.00	0.78%
<b>2B New farmers</b>		<b>Total: 2B</b>	<b>45,549,500.00</b>
T5: percentage of agricultural holdings with RDP supported business development plan/investments for young farmers (focus area 2B)	9.56 M04 Physical Investment	8,000,000.00	0.67%
Total investment € (public + private)	61,134,406.00 M06 Farm and business development	37,549,500.00	3.14%
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid young farmers (6.1)	2,146.00		
<b>2C+ FA_2C+</b>		<b>Total: 2C+</b>	<b>12,192,179.92</b>
T4+ Investissements en desserte forestière	8,133,514.32 M04 Physical Investment	6,506,811.45	0.54%
Total investment € (public + private)	8,133,514.32 M08 Forest	5,685,368.47	0.48%
<b>P3: Promoting food chain organisation, including processing and marketing of agricultural products, animal welfare and risk management in agriculture</b>		<b>42,790,045.19</b>	<b>3.58%</b>
<b>3A Competitiveness of producers</b>		<b>Total: 3A</b>	<b>42,790,045.19</b>
T6: percentage of agricultural holdings receiving support for participating in quality schemes, local markets and short supply circuits, and producer groups/organisations (focus area 3A)	0.69 M04 Physical Investment	37,783,150.94	3.16%
T6+: T6+ Part des industries agroalimentaires soutenues par des investissements pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (4.2)	10.00 M16 Cooperation	5,006,894.25	0.42%
Total investment € (public + private)	94,457,877.35		
Nr of operations supported for investment (e.g. in agricultural holdings, in processing and marketing of ag. products) (4.1 and 4.2)	144.00		
Nr of agricultural holdings participating in cooperation/local promotion among supply chain actors (16.4)	155.00		

<b>P4: Restoring, preserving and enhancing ecosystems related to agriculture and forestry</b>			<b>901,176,527.90</b>	<b>75.47%</b>
<b>4A Biodiversity, HNV and landscapes</b>		<b>Total: P4</b>	<b>901,176,527.90</b>	<b>75.47%</b>
T9: percentage of agricultural land under management contracts supporting biodiversity and/or landscapes (focus area 4A)	33.12	M01 Knowledge	1,211,733.31	0.10%
T8+: Part de la surface forestière bénéficiant d'un soutien pour la protection contre les incendies	17.00	M04 Physical Investment	7,908,395.41	0.66%
<b>4B Water management</b>		M07 Basic services	153,259,184.90	12.84%
T10: percentage of agricultural land under management contracts to improve water management (focus area 4B)	7.68	M08 Forest	24,143,088.68	2.02%
<b>4C Soil management</b>		M10 Agri-environment-climate	138,305,798.93	11.58%
T12: percentage of agricultural land under management contracts to improve soil management and/or prevent soil erosion (focus area 4C)	34.79	M11 Organic Farming	57,458,133.33	4.81%
<b>P4 All Focus Areas</b>		M13 Areas with natural constraints	518,890,193.34	43.46%
Total investment € (public + private)	7,908,395.41			
Area (ha) under agri-environment-climate (10.1)	272,768.00			
Area (ha) - conversion to organic farming (11.1)	27,000.00			
Area (ha) - maintenance of organic farming (11.2)	3,000.00			
<b>P5: Promoting resource efficiency and supporting the shift towards a low carbon and climate resilient economy in agriculture, food and forestry sectors</b>			<b>49,375,795.69</b>	<b>4.14%</b>
<b>5A Water efficiency</b>		<b>Total: 5A</b>	<b>47,751,285.16</b>	<b>4.00%</b>
T14: percentage of irrigated land switching to more efficient irrigation system (focus area 5A)	6.03	M04 Physical Investment	46,826,626.41	3.92%
Total investment € (public + private)	58,533,283.02	M16 Cooperation	924,658.75	0.08%
<b>5B Energy efficiency</b>		<b>Total: 5B</b>	<b>1,444,725.25</b>	<b>0.12%</b>
T15: Total investment for energy efficiency (€) (focus area 5B)	3,611,813.13	M04 Physical Investment	1,444,725.25	0.12%
Total investment € (public + private)	3,611,813.13			
<b>5E Carbon conservation / sequestration</b>		<b>Total: 5E</b>	<b>179,785.28</b>	<b>0.02%</b>
T19: percentage of agricultural and forest land under management contracts contributing to carbon sequestration and conservation (focus area 5E)	9.69	M08 Forest	179,785.28	0.02%
<b>P6: Promoting social inclusion, poverty reduction and economic development in rural areas</b>			<b>70,694,496.04</b>	<b>5.92%</b>
<b>6A Diversification, SMEs and job creation</b>		<b>Total: 6A</b>	<b>336,545.60</b>	<b>0.03%</b>
T20: Jobs created in supported projects (focus area 6A)	20.00	M06 Farm and business development	336,545.60	0.03%
Total investment € (public + private)	560,908.87			
Nr of beneficiaries (holdings) receiving start up aid/support for investment in non-agric activities in rural areas (6.2 and 6.4)	5.00			
<b>6B Local development</b>		<b>Total: 6B</b>	<b>70,357,950.44</b>	<b>5.89%</b>
T21: percentage of rural population covered by local development strategies (focus area 6B)	42.98	M07 Basic services	4,411,040.94	0.37%
T22: percentage of rural population benefiting from improved services/infrastructures (focus area 6B)	5.37	M16 Cooperation	8,925,179.00	0.75%
T23: Jobs created in supported projects (Leader) (focus area 6B)	535.00	M19 LEADER and CLLD	57,021,730.50	4.78%
Population benefiting from improved services/infrastructures (7.1; 7.2; 7.4; 7.5.;7.6; 7.7)	100,000.00			
Population covered by LAG	800,000.00			
Number of LAGs selected	13.00			
<b>M20 TA</b>			<b>9,798,728.30</b>	<b>0.82%</b>
<b>Total public expenditure</b>			<b>1,194,013,443.08</b>	<b>100.00%</b>